

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 22 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Voici le premier message de M. Thiers, président éphémère de la République provisoire :

« Monsieur le président,

Mon premier message ne doit et ne peut avoir qu'un but, c'est de vous prier d'être mon intermédiaire auprès de l'Assemblée nationale, et de la remercier de l'honneur qu'elle m'a fait en me décorant la première magistrature de la République, et surtout en me donnant un nouveau témoignage de sa haute confiance.

S'il suffit, pour mériter cette confiance, d'un dévouement absolu aux intérêts publics, j'ose dire que j'en suis digne, et je remercie toutes les paroles de l'Assemblée nationale d'avoir oublié les dissensions qui peuvent sur quelques points les diviser pour communiquer au pouvoir une force plus grande et lui fournir ainsi de plus grands moyens de faire le bien.

L'Assemblée peut compter qu'uni profondément à elle, uni d'intention et de durée, je tâcherai panser les plaies de notre malheureux pays et de le rendre le plus tôt possible libre, bien ordonné, pacifié au dedans et au dehors, affranchi de l'invasion étrangère, et de plus honoré, s'il est possible, des nations des deux mondes.

Tel sera le but constant de mes efforts, et si l'Assemblée nationale et moi nous parvenons à en approcher du moins, nous pourrons, au terme de nos travaux, nous présenter sans crainte au pays, et lui remettre intact le précieux dépôt qu'il nous a confié.

En terminant ce message, je vous remercie, Monsieur le président, du concours que j'ai toujours trouvé auprès de vous, et je vous prie d'agréer l'expression de ma haute et affectueuse considération.

Le président de la République française,  
A. THIERS.

On écrit de Versailles, le 1<sup>er</sup> septembre :

L'événement de la séance, événement prévu d'ailleurs, a été la présentation et la lecture du premier message de notre nouveau président de la République. Ce document a été écouté dans un morne silence, c'est à peine si quelques applaudissements se sont fait entendre à l'extrême-gauche, encore n'étaient-ils pas bien vifs et semblaient-ils avoir surtout pour but de narguer la majorité. Celle-ci n'avait pas besoin de cette manifestation pour perdre toute illusion si elle avait pu en conserver encore sur la portée de son vote d'hier. Certaines expressions heureusement choisies, certaines réticences très-suggestives du message suffisaient pour lui faire comprendre que, pour M. Thiers comme pour ses amis les révolutionnaires, le considérant par lequel l'Assemblée s'est formellement déclarée constituante est et demeurera lettre morte, quoique celui qu'elle a constitué président irrévocable, c'est-à-dire en fait irresponsable, se considère comme bien et valablement constitué. Où aboutira cette République conditionnelle

présidée par un vieillard de soixante-quinze ans auquel on n'a même pas adjoint un vice-président, et sanctionnée, en apparence du moins, par les représentants légitimes du pays qui fondaient sur eux d'autres espérances ?

Hier M. Jules Favre, dont les paroles nous ont coûté assez cher pour que nous ayons désormais quelques droits à son silence, s'attirait, par une imprudente interruption, cette réponse écrasante : — L'empereur, c'est vous qui l'avez amené !

Puisse M. Thiers ne pas préparer son retour ! Puisse-t-il comprendre enfin que les partisans plus ou moins honteux de la Commune et de l'Internationale, qui lui ont taillé une sorte de dictature, ne l'ont fait que dans un but intéressé, afin de l'exploiter et de la confisquer à leur profit. S'il ne voit pas qu'il n'est entre leurs mains qu'un de ces instruments dont on se sert pour les briser quand on n'en a plus besoin, s'il persiste à écouter ces flatteurs dangereux qui l'abusent, le sort qui nous attend n'est que trop facile à prévoir.

On lit dans le Journal officiel :

« A la suite des changements que la loi du 31 août a apportés dans la constitution des pouvoirs, tous les ministres ont remis leur démission. Après l'avoir acceptée, le président de la République les pria de reprendre leurs fonctions. »

Un décret de M. Thiers nomme M. Dufaure vice-président du conseil des ministres.

M. de Larcy a retiré sa démission à la suite de la lettre suivante de M. Thiers, datée du 2 septembre :

« Je n'ai point accepté comme définitive votre démission, et je ne l'accepte point encore.

« Je vous demande donc de la reprendre, car votre place reste marquée dans un gouvernement qui voulut toujours réunir dans son sein la représentation de toutes les opinions modérées et qui n'a jamais cessé de défendre les grands principes sociaux pour lesquels, vous et moi, nous avons si longtemps combattu ensemble.

« Vous serez universellement approuvé en ne vous séparant pas de moi dans les circonstances présentes et en donnant ainsi une nouvelle preuve de votre dévouement aux idées conservatrices libérales. »

GAZETTE PARLEMENTAIRE.

Séance du 31 août.

L'Assemblée est beaucoup plus calme aujourd'hui. La nuit porte conseil, et la majorité a compris qu'il fallait sortir rapidement d'une discussion énervante pour elle et alarmante pour le pays. Elle s'est comptée hier, et, satisfaite du nombre de ses membres, elle se montre sinon tout-à-fait tranquille, tout-à-fait patiente, du moins assez attentive et raisonnable.

M. Picard a dit de dures vérités à l'extrême-gauche et à l'extrême-droite. Séparé toujours de cette dernière, il s'est violemment écarté de la première et a même poussé la scission jusqu'à lancer quelques pavés oratoires à ses ex-copains du gouvernement de la défense nationale. Il a condamné violemment Gambetta et ceux qui, au 4 septembre, ont refusé, contre sa volonté, de

convoquer une Assemblée constituante. Il y aurait peut-être bien des choses à répondre à M. Picard ; mais l'Assemblée l'a applaudi en faveur de ses intentions présentes. M. Picard veut que l'Assemblée soit forte et unie ; il veut également que le gouvernement soit indépendant, et se cramponne vigoureusement à l'Assemblée. De ces deux faisceaux unis sortiront la concorde et la réorganisation sociale et nationale.

Le deuxième considérant a été adopté.

Le troisième et le quatrième (car la loi a plus de considérants que d'articles) ont été également votés sans discussion. Ils ne contiennent que des appréciations sans importance sur le pacte de Bordeaux et la division des pouvoirs de l'Assemblée et du président.

M. de Lavergne vient déclarer qu'en présence du sentiment de la majorité, il retire les amendements qu'il avait dessein de développer sur certains articles de la loi.

Le cinquième considérant, présenté par M. Dufaure, et dont nos lecteurs se rappellent la teneur relative à la confiance que mérite M. Thiers et aux garanties qu'il présente, ouvre la série des scrutins, qui vont être nombreux. L'Assemblée l'adopte par 523 voix contre 34. Pendant le recensement des votes, nous assistons de loin à une vive discussion qui s'ouvre à voix basse, autour de M. Gambetta, entre MM. Peyrat, Edmond Adam, Taberlet, Langlois et quelques autres. M. Gambetta péroré beaucoup, s'agite, se démène, et toute cette gymnastique aboutit à faire changer la couleur de quelques bulletins, dans les mains de ceux qui les tiennent.

L'article 1<sup>er</sup> voit enfin le jour. Il nomme M. Thiers président de la République et limite ses pouvoirs à la durée des travaux de l'Assemblée.

La gauche, ayant éprouvé le besoin de faire expliquer son vote, envoie M. Rameau à la tribune.

L'Assemblée paraît ne pas comprendre la nécessité de ces explications et accueille l'orateur par des dénégations broyantes. Celui-ci finit par parler.

Le deuxième scrutin donne gain de cause à l'article 1<sup>er</sup> par 530 voix contre 68.

La Chambre a trouvé qu'on abusait un peu des urnes, mais elle a voté tout de même.

Les autres articles de la loi, concernant les droits et devoirs du président de la République, l'autorisant à parler à la tribune, après en avoir prévenu l'Assemblée par l'organe de son président, et décrétant la responsabilité des ministres et du président ont été très-aisément votés.

Un troisième et dernier scrutin (aux derniers les bons !) s'est ouvert sur l'ensemble de la loi, dont M. Grévy a fait ainsi connaître l'adoption définitive :

Pour . . . . . 480  
Contre . . . . . 93

La gauche s'est réunie à l'issue de la séance de mercredi, dans la salle du Jeu de Paume.

La discussion a été très-agitée, même tumultueuse.

Fallait-il s'abstenir ? fallait-il voter contre la proposition ? fallait-il déposer dans l'urne un bulletin blanc ?

Ces divers partis ont réuni de nombreux adhérents, car, il faut le reconnaître, si la droite est divisée, la gauche l'est bien davantage.

Pourtant, après quantité de discours dans tous les sens, on décide que l'on votera l'article premier de la loi, mais après que lecture aura été donnée, à la tribune, des motifs qui déterminent le vote de la gauche.

C'est à M<sup>me</sup> Thiers que serait dû le revirement complet des résolutions du président de la République. M<sup>me</sup> Thiers aurait dit à son mari :

« Vous vous perdez et vous perdez la France avec vous ! »

Après la séance, il n'était question que du discours de M. Picard et de l'énergie avec laquelle il a porté à M. Gambetta la terrible accusation de s'être opposé à la réunion de la constituante après le 4 septembre.

Si l'opinion de M. Gambetta n'avait pas prévalu, que de désastres eussent été épargnés à la France !

M. Gambetta, pendant toute la durée du discours de son ex-collègue, était abattu et plongé dans une profonde mélancolie. Il comprenait quelle faute il avait commise la veille, et combien il lui eût été facile d'émouvoir l'Assemblée en faisant appel à la concorde et au patriotisme de tous.

M. Gambetta s'est, du reste, éclipsé à ce moment, et n'a plus reparu.

M. Thiers n'a pris aucune part à la discussion, mais il a assisté, d'un bout à l'autre, aux deux séances. Il était absolument décidé à prendre parole sur l'article 2, et à déclarer que si l'entrée de la Chambre lui était interdite, il refuserait absolument la présidence de la République.

La commission avertie a immédiatement avisé ; MM. Vitet et Saint-Marc Girardin sont venus conférer avec le chef du pouvoir, et il en est résulté les explications données à la tribune par M. Vitet et le silence de M. Thiers.

Pourtant, lorsque M. Grévy a lu l'article 3 :

« Le président de la République est responsable devant l'Assemblée, »

M. Thiers a crié d'une voix forte : *Oui !* et de même, au vote, lui qui jusqu'alors n'avait pas bougé, a levé la main en se tenant debout, pour que son vote fût plus apparent.

M. Thiers a voulu montrer sa volonté inexorable d'être responsable.

La proclamation de vote a amené un incident assez curieux.

M. Grévy l'avait, du reste, très-habilement mis en scène.

Après avoir dit : Pour l'adoption 480, il a pris un temps ;

Contre.... 93.

Il y a eu un moment de stupeur, puis la droite et la gauche radicales se sont regardées étonnées de cette coïncidence, amenée par leurs votes réunis.

#### JUGEMENT DU 5<sup>e</sup> DE CONSEIL DE GUERRE.

2 sept., 6 h. matin. — Dans la salle d'audience, quasiment vide, montent les accusés, pâles, défaits la plupart, faisant pourtant bonne contenance. Paschal Grousset et Parent sont en somme assez dans un état complet de prostration.

Les débats sont clos. Le conseil se retire dans la salle de ses délibérations.

L'attente commence, terrible.

Midi. — La salle se vide. Les estomacs crient merci.

Trois heures. — La salle est comble.

Cinq heures, six heures. — Nous attendons.

La nuit vient ; — les lampes qu'on apporte désespèrent les curiosités féminines. La salle se vide encore.

6 heures 1/2. — Tumulte ! Vive sensation ! Le conseil !

Puis commence la lecture des questions posées sur la culpabilité des accusés.

500 questions à résoudre ; douze heures de délibération.

Le verdict rendu par le conseil de guerre est celui-ci :

Ferré est condamné à mort, à l'unanimité.

Assi est condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, à l'unanimité.

Urbain circonstances atténuantes, aux travaux forcés à perpétuité, à l'unanimité.

Billioray, à la déportation, enceinte fortifiée, à l'unanimité.

Jourde, circonstances atténuantes, à la déportation simple, à l'unanimité.

Trinquet, circonstances atténuantes, aux travaux forcés à perpétuité, à l'unanimité.

Champy, à la déportation, enceinte fortifiée, à l'unanimité.

Régère, circonstances atténuantes, à la déportation, enceinte fortifiée, à l'unanimité.

Lullier est condamné à mort, à l'unanimité.

Rastoul, circonstances atténuantes, déportation simple, à l'unanimité.

Paschal Grousset, déportation, enceinte fortifiée à l'unanimité.

Verdure, déportation, enceinte fortifiée, à l'unanimité.

Parent, déportation, enceinte fortifiée, à l'unanimité.

Descamps, acquitté.

Victor Clément, circonstances atténuantes, 3 mois d'emprisonnement, à l'unanimité.

Courbet, six mois de prison, 500 francs d'amende, à l'unanimité.

Ulysse Parent, acquitté.

Condamnés solidairement aux frais.

L'audience est levée à huit heures.

Le ministère public va faire lecture de ce jugement aux accusés. On fait évacuer la salle. La garde attend dans les cours. Elle doit assister sous les armes à la lecture aux accusés.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la correspondance suivante ; son importance n'échappera à aucun.

Vienne, 30 août.

Je n'essayerai pas, comme beaucoup d'autres correspondants, de vous dire ce qui s'est passé à Gastein entre M. de Beust et M. de Bismarck. Jusqu'ici, il n'y a pas eu d'indiscrétion : la seule chose positive, c'est que, sans doute pour occuper les deux employés de chancellerie amenés de part et d'autre, les deux chanceliers ont fait écrire séance tenante le résumé de leurs conversations. Je ne l'ai pas lu, cela va sans dire.

Seulement, il faut noter deux choses : la première, c'est que très-certainement c'est M. de Beust qui a désiré ce semblant de protocole, non-seulement parce qu'il a l'amour du protocole, mais parce qu'il va se servir de ce papier sans valeur réelle pour prolonger le plus possible sa pauvre vie officielle si menacée.

L'empereur François-Joseph est déjà décidé à se débarrasser de son pesant Saxon ; mais l'attitude des Prussiens est telle qu'avant d'en venir à ce qu'il considère comme « pouvant amener une rupture », Sa Majesté Impériale aimerait à être plus sûre de la valeur de son armée. Elle a, sur cette valeur réelle, des doutes malheureusement trop fondés.

Dès à présent, M. de Beust n'est donc plus

maintenu aux affaires à Vienne que par son intimité « excessive » avec M. de Bismarck.

Il faut que l'Autriche soit tombée bien bas pour en venir à ce degré d'humiliation ; mais l'excès même de cette misère fait qu'elle ne saurait durer. En attendant sa fin, M. de Beust gardera son papier de Gastein et se réserve de le présenter de temps à autre au pauvre empereur, en lui disant : « M. de Bismarck a déclaré qu'on pouvait aller jusqu'ici, mais pas plus loin. »

Dans ces conditions, je commence à croire que la visite d'Ischl sera rendue à Guillaume, probablement à Salzbourg. Non-seulement cela ne voudrait pas dire qu'on est plus ami, ou plus allié, mais François-Joseph n'ira là que bien décidé à tout accepter en apparence, pour se donner le temps d'être prêt à résister à son heure.

La seconde remarque à faire sur Gastein, c'est que M. de Bismarck y a tenu, en dehors des conférences et dans son intimité, un langage qui confirme au-delà de mes espérances ce que je vous ai dit de sa folle infatuation. Je vous garantis l'exactitude de ces étranges paroles, au moins quant au sens, et je n'ai pas besoin d'en faire ressortir la portée.

Le grand Prussien a dit : « qu'il était décidé à en finir avec l'Eglise catholique ; que bien d'autres avaient échoué dans cette tentative, mais que lui ne savait pas ce que c'est qu'un échec. » — Quelqu'un lui ayant fait observer que jadis l'emprisonnement de l'archevêque de Cologne avait causé de terribles embarras au gouvernement de Berlin ; il répondit : « C'est parce qu'on n'avait emprisonné qu'un évêque. S'ils continuent à me résister, je les empoignerais tous à la fois. »

Voilà pour l'Eglise. — Quant à la France, M. de Bismarck a déclaré : « qu'il comptait à peine sur trois ans de paix ; que la France l'attaquerait avant même d'avoir tout payé ; mais qu'il n'attendrait peut-être pas, car il tenait à choisir son heure. Il est probable, a-t-il ajouté, que l'Italie servira d'occasion. La France peut trouver bon et il peut lui être avantageux, jusqu'à un certain point, d'intervenir de ce côté là. Mais l'Italie est en tout cas sûre de ma protection ; elle est mon enfant chérie, et c'est elle qui m'aidera à en finir. »

Je répète que je garantis la parfaite exactitude de ce que je vous rapporte ; mais il faut se rappeler que M. de Bismarck parlait ainsi en Autriche, par conséquent dans le but d'être entendu. — Il n'est probablement pas dupe de la valeur de certaines intimités. — On peut être assuré, d'autre part, que M. de Beust n'a rien trouvé de bon à répondre à de si nobles pensées.

Pour notre gouverne, il faut nous souvenir à tout prix et toujours d'une chose : c'est que M. de Beust est, à partir d'aujourd'hui, le représentant officiel de M. de Bismarck à Vienne. M. de Hohenzollern est entré bravement en lutte contre cette influence berlinoise ; il a mis une si grande prudence et un secret si remarquable dans toute sa manière d'agir, que les meilleures chances sont pour lui.

A en juger par ce qui s'est déjà passé, on serait presque en droit d'espérer que l'Autriche a enfin trouvé un véritable homme d'Etat, dans la personne de ce ministre à peine connu hier encore. Mais M. de Hohenzollern va rencontrer des obstacles sans nombre.

Les badauds qui rêvent une alliance franco-russe ne savent certainement pas plus cela que le reste, et je parierais gros que pas un de nos diplomates n'en a rien dit à M. de Rémusat ; il est essentiel d'en prendre note, et sur ce point comme sur les conversations de M. de Bismarck, je ne vous dis rien que d'absolument sûr.

B. D'AGREVAL.

On écrit du département des Ardennes :

Sédan a célébré d'une manière très-digne l'anniversaire de la bataille qui portera son nom dans l'histoire. Il y a eu, comme toujours en pareil cas, service solennel dans la principale église convertie en chapelle ardente, concours à l'office du conseil municipal et de tous les fonctionnaires ; mais tout cela a été rehaussé par un esprit de vertu trop rare de nos jours. Une atmosphère de deuil enveloppait la cité. Les maisons étaient closes, les magasins fermés, les fabriques silencieuses. Pas un cri dans les rues presque désertes. Les seuls passants qu'on rencontrât, à la démarche grave, vêtus de

noir, s'acheminaient vers le sanctuaire où tant de souvenirs allaient chercher l'espérance. Peu à peu la foule s'amassait vers le centre de la ville. Tout mouvement convergeait vers l'église. Il n'y avait qu'un sentiment peint sur tous les visages : Allons prier !

Dans l'après-midi, le peuple, vêtu de ses habits de deuil, est sorti des remparts. Il s'est répandu sur l'aire de la bataille, comme il aurait fait au 2 novembre. On voyait les groupes de promeneurs chercher les tertres qui soulèvent les plaines de la vallée ou qui se suspendent aux flancs des collines, et dans lesquels reposent les Français en attendant la résurrection. Chaque compagnie s'agenouillait d'abord et décorait ensuite les chères tombes de fleurs, de couronnes et de croix. Ah ! si la France avait toujours vécu comme a vécu Sedan le 1<sup>er</sup> septembre 1871, la France n'aurait jamais été vaincue ; car il ne manque à notre pays que la discipline chrétienne.

Le *Siècle* toujours sincère, comme nous l'avons démontré plusieurs fois, et toujours sagace, se réjouit de ce que le conseil municipal de Toulon ait supprimé, sans doute pour se montrer conséquent avec la triple devise : Liberté... Egalité... Fraternité....., la subvention accordée précédemment aux Frères des écoles chrétiennes, dont, soit dit en passant, on a admiré la noble conduite dans les hôpitaux et sur les champs de bataille. Mais ceci est une considération peu propre à toucher le *Siècle* ; il ne s'agit pas de procurer au peuple des instituteurs qui lui donnent l'exemple du patriotisme et de l'abnégation personnelle ; il recommande une adresse de remerciements à ce conseil et prétend qu'elle se couvre de signatures.

Pour l'honneur de cette ville, nous refusons de croire à l'assertion du *Siècle* ; cependant nous pensons bien que cette adresse peut y trouver un certain nombre d'adhérents dans les classes peu éclairées et avec le patronage de quelques avocats déclassés. Mais il faut citer les raisons qui y sont exprimées.

« Les frères et les sœurs n'apprenaient presque rien aux enfants ; leur faisaient dépenser le plus d'argent possible en achat de livres, cahiers, etc..... fournis par eux. Les frères battaient indignement les enfants ; les sœurs faisaient coudre les petites filles (sic) à des ouvrages qu'elles vendaient, enlevant ainsi le travail aux ouvrières. »

On admire la facilité avec laquelle le *Siècle* se laisse prendre à toutes les sottises.

Les institutions laïques n'apprendront pas à coudre aux petites filles quand elles n'auront pas le moyen d'acheter les objets nécessaires, de peur d'enlever le travail aux ouvrières ; et il en résultera un très-grand bien pour les familles pauvres.

Les frères battaient indignement les enfants ! si cela n'était un odieux mensonge, il y aurait longtemps que quelque démocrate les eût dénoncés à la justice ; et il eût été dans son droit.

Est-ce un crime aux yeux du *Siècle* et de ses adhérents de Toulon, de faire profiter les enfants du bénéfice de l'achat en gros des livres et des cahiers ; ne sait-on pas que dans toutes les maisons religieuses il en est fourni gratuitement aux nécessiteux ; et n'est-il pas indispensable, pour que les études ne soient pas interrompues, que l'on y trouve les cahiers et les livres dont on manquerait par négligence ou par défaut de moyens ?

Enfin : les frères et les sœurs n'apprenaient presque rien à leurs élèves !

Là-dessus le *Siècle*, qui n'ignore pas les résultats des concours entre les enfants des écoles religieuses et ceux des écoles laïques, résultats toujours favorables aux premiers, ne craint pas de dire : « Les frères et les sœurs prétendent enseigner aux enfants ! Qu'ils s'instruisent d'abord eux-mêmes ! »

Le 25 juillet dernier, au concours pour les bourses des écoles supérieures Turgot, il y avait à donner 89 bourses : 57 ont été obtenues par les élèves des frères et 32 par ceux des élèves des écoles laïques. Des 25 premiers, 21 appartenaient aux écoles chrétiennes et 4 seulement aux autres écoles. Sur les 40 premiers, 29 élèves des frères et 11 des écoles laïques.

Si le *Siècle* était de bonne foi, ce sont les instituteurs non congréganistes qu'il renverrait à l'étude.

Mais qu'il y aille lui-même, ne fût-ce que pour acquérir quelques notions de bon sens et de pudeur.

M. A.

Le *Gaulois* du 27 termine ainsi un long article relatif à la proposition Rivet :

« Si la proposition Rivet passe, et si on n'y ajoute pas un amendement « en cas de décès, » nous n'aurons plus qu'à chanter tous les matins et tous les soirs :

» *Domine salvum fac Adolphum Thiersem !*  
» Et gare les courants d'air ! »

#### RAPPORT

SUR LES OPÉRATIONS DE L'ARMÉE DE VERSAILLES, DEPUIS LE 11 AVRIL, ÉPOQUE DE SA FORMATION, JUSQU'AU MOMENT DE LA PACIFICATION DE PARIS, LE 28 MAI.

(Suite et fin.)

28 mai. — L'armée de réserve et le corps Ladmiraull continuent leur marche enveloppante. Les colonnes qui longent les fortifications doivent se rejoindre et se rabattre vers l'ouest pour enlever de concert les positions que l'insurrection occupe encore.

Les corps Douay et Clinchant, se tenant sur une vigoureuse défensive, ont pour mission de repousser les insurgés qui, refoulés des hauteurs, se porteraient vers l'intérieur de Paris.

Les troupes du général Vinoy se mettent en marche à quatre heures du matin. La brigade La Mariouse suit le boulevard Mortier, le long des remparts, atteint la porte de Romainville, enlève une forte barricade dans la rue Haxo, et prend 2,000 insurgés, ainsi qu'un matériel d'artillerie considérable. La brigade Derroja se dirige par le boulevard de Charonne vers le cimetière du Père-Lachaise, occupé par la brigade de Seigneurens, enlève vigoureusement les barricades des rues des Amandiers, de Tlemcen et des Cendriers, de Ménilmontant, et occupe par sa droite la place de Puebla.

La brigade Langourian, traversant la place du Trône, suit l'avenue Philippe-Auguste, enveloppe la prison de la Roquette, à cinq heures du matin, et délivre les otages au nombre de 189.

Les insurgés en avaient malheureusement fusillé 64 l'avant-veille.

La brigade Langourian descend alors de la rue de la Roquette, s'empare de la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, pousse ses têtes de colonne sur l'avenue du Prince-Eugène pour se relier avec le corps Douay sur le boulevard Richard-Lenoir, et sauve de la destruction l'église Saint-Ambroise en coupant des fils qui doivent communiquer le feu aux poudres qu'elle renferme.

De son côté, le corps Ladmiraull poursuit sa marche en avant. Le général Grenier se dispose à attaquer le bastion 19 lorsqu'il aperçoit, à son sommet, le drapeau tricolore que la division Farou vient d'y arborer.

Les deux divisions font alors leur jonction et se rabattent vers l'ouest.

Dès lors, les insurgés, acculés dans leurs retranchements, entourés et attaqués de tous les côtés, sont forcés de se rendre ou de se faire tuer.

Les insurgés sont débusqués des rues des Bois et des Prés-Saint-Gervais. A dix heures, l'église de Belleville est enlevée ainsi que la partie haute de la rue de Paris, et successivement toutes les fortes barricades de cette rue.

Un grand nombre de prisonniers et un matériel considérable d'artillerie tombent en nos mains. L'hôpital Saint Louis est pris, et peu après la grande barricade du faubourg du Temple.

Il était trois heures de l'après-midi ; toute résistance avait cessé ; l'insurrection était vaincue.

Le fort de Vincennes restait seul au pouvoir des insurgés, qui, sommés de se rendre dans la matinée du 29, se constituent prisonniers à dix heures du matin.

En résumé, l'armée réunie à Versailles avait, en un mois et demi, vaincu la plus formidable insurrection que la France ait jamais vue. Nous avons accompli des travaux considérables, creusé près de 40 kilomètres de tranchées, élevé 80 batteries armées de 350 pièces de canon. Nous nous étions emparés de cinq forts armés d'une manière formidable, et défendus avec opiniâtreté, ainsi que de nombreux ouvrages de campagne.

L'enceinte de la place avait été forcée et l'armée avait constamment avancé dans Paris, enlevant tous les obstacles, et après huit jours de combats incessants, les grandes forteresses de la Commune, tous ses réduits, toutes ses barricades étaient tombés en notre pouvoir.

L'incendie des monuments avait été conjuré ou éteint, et d'épouvantables explosions avaient été prévenues.

L'insurrection avait subi des pertes énormes, nous avions fait 25,000 prisonniers, pris 1,600 pièces de canon et plus de 400,000 fusils.

Les guerres de rues sont généralement désastreuses et excessivement meurtrières pour l'assaillant; mais nous avons tourné toutes les positions, pris les barricades à revers, et nos pertes quoique sensibles, sont relativement minimes, grâce à la sagesse et à la prudence de nos généraux, à l'élan, à l'intrépidité des soldats et de leurs officiers.

Les pertes pour toute la durée des opérations s'élevèrent à :

513 Officiers de tous grades (85 tués, 430 blessés);

7,001 soldats (794 tués, 6,024 blessés et 183 disparus).

Dans ces diverses opérations, les troupes de toutes armes ont rivalisé de bravoure et de dévouement.

Le génie, dans l'attaque des forts, a fait ce qui ne s'était pas vu jusqu'ici. Afin de bloquer les assiégés, il a dirigé ses tranchées de manière à envelopper complètement les ouvrages.

L'artillerie, bien que le feu de la place ne fût point éteint, est venue établir ses batteries à quelques centaines de mètres des remparts.

L'infanterie a partout attaqué les positions avec intelligence et sans hésitation.

Les marins de la flotte ont montré une vigueur et un entrain remarquables.

L'intendance est parvenue à ravitailler largement les divisions, même dans Paris; les troupes à sa disposition se sont fait remarquer dans le transport des blessés et par les soins donnés dans les ambulances.

La télégraphie civile a été à la hauteur de ses fonctions et a constamment relié le grand quartier-général avec les quartiers-généraux des corps d'armée et des divisions.

J'ai eu également à me louer du service du trésor et des postes, qui s'est fait régulièrement.

Paris, le 30 juin 1871.

Le maréchal commandant en chef l'armée de Versailles,  
DE MAC-MAHON, DUC DE MAGENTA.  
Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

L'Officiel confirme que le général Ladmirault a suspendu le journal la Vérité pour des articles de nature à exciter les passions subversives et même la guerre civile.

On causait dans les couloirs de la Chambre, de l'effigie nouvelle qui va être frappée sur notre monnaie.

M. Thiers sera-t-il représenté de face ou de profil? Sera-t-il couronné de lauriers pour la victoire qu'il a remportée sur la Commune? Aura-t-il ses lunettes?

Un des députés présent trancha la question.

— M. Thiers, dit-il, vu sa taille, sera représenté en pied.

Depuis que, grâce à l'application de la nouvelle loi postale, le besoin des timbres-poste de 5 centimes est devenu général, on n'en trouve plus nulle part, et il faut faire quelquefois une demi-heure pour s'en procurer un.

Çaçon désagréable de courir la poste.

On annonce l'arrestation d'Auguste Capiston, fourrier d'ordre du 155<sup>e</sup> bataillon. Cet estimable militaire avait compris son rôle de fourrier d'une façon tout intelligente, il avait accumulé chez lui une prodigieuse quantité de couvertures; il en avait plus de quarante. Les pantalons étaient également en quantité très-respectable.

Capiston a prétendu énergiquement qu'il avait tout cela de côté pour le rendre au gouvernement légitime. Malgré ses protestations, il a été conduit au dépôt.

« — Si c'est comme ça qu'on encourage l'honnêteté!... murmurerait-il pendant qu'on l'emmenait. »

— Le *Mémorial de la Loire* dit que dernièrement a été arrêtée à Saint-Etienne, en état de vagabondage, une nommée Clémentine Vallée qui, à la suite d'un interrogatoire pressant, a reconnu avoir contribué à mettre le feu au palais des Tuileries et dans diverses maisons particulières.

Elle aurait, pour l'accomplissement de cette œuvre infernale, reçu une somme de 800 fr. bientôt dissipée en orgies.

Sur les observations du procureur de la République, qui insistait sur l'horreur de pareils crimes, la fille Vallée a répondu: Qu'on n'en avait pas assez fait.

Elle a été dirigée sur Paris.

— Comme on s'occupe beaucoup en ce moment des titres de l'emprunt de Honduras, nous croyons devoir reproduire une partie d'un article paru dans le *Constitutionnel* du 31 août. A. G.

### AMÉRIQUE CENTRALE.

Nous recevons par la malle anglaise d'intéressantes nouvelles du Centre-Amérique :

Au Salvador, continuation de la paix; les recettes de l'Etat sont de plus en plus satisfaisantes et permettent d'amortir rapidement la dette intérieure.

La République de Honduras se préoccupe toujours de la construction de sa voie inter-océanique; la réunion des deux océans est un problème en voie de solution, car voici où en étaient aux dernières nouvelles les travaux sur la ligne.

— Port Cortès, sur l'Atlantique, est en voie de construction; une ville s'élève, avec la rapidité américaine, sur le bord de la magnifique baie de Puertos-Caballos; un grand mouvement maritime y a déjà lieu, car, outre les nombreux navires qui apportent en Europe l'acajou, l'indigo et les minerais précieux, les paquebots anglais y amènent à chaque instant des rails, des machines et des marchandises pour servir à la construction du chemin de fer.

La première section, qui, partant de la mer en longeant le Rio-Ulloa, arrive à San-Pedro, a été déjà livrée à la circulation des voyageurs et des marchandises. Son produit est très-considérable; car les cafés et les récoltes de l'intérieur trouvent un débouché facile sur l'Atlantique, évitant ainsi un long et coûteux trajet par Panama. — Les frais de transport étaient si considérables avant la création de la ligne actuelle, que de grandes propriétés restaient en friche: car les frais d'envoi en Europe étaient extraordinaires.

Dans la plaine de Comayagua, les travaux avancent aussi avec rapidité; et, comme ils se poursuivent en même temps sur le versant du Pacifique, tout fait espérer un achèvement rapide.

L'ordre le plus complet ne cesse de régner dans la République, où le capitaine-général Medina jouit de la plus grande popularité.

Ces nouvelles ne peuvent qu'accroître le crédit dont jouit le Honduras sur les marchés européens.

— Nous invitons, dans leur intérêt, les pères de famille à jeter un coup-d'œil à la quatrième page, pour y lire attentivement le résumé du prospectus de l'institution Jauffret. Cette institution, qui a eu 240 élèves reçus aux baccalauréats, depuis quelques années seulement, offre sans contredit toutes les garanties désirables.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le congrès archéologique qui s'est tenu à Angers, au mois de juin dernier, a été une heureuse circonstance pour l'histoire de l'Anjou, et dans le cours de ses assises Saumur n'a point été oublié.

Notre compatriote, M. G. d'Espinay, a développé, d'après des documents certains, des idées toutes nouvelles sur l'antiquité de notre cité; il a indiqué quel devait être, selon lui, la boëlle du château de Saumur.

La première enceinte ne remonterait pas au-delà du XII<sup>e</sup> ou du XI<sup>e</sup> siècle. Elle partirait des terrasses de l'orphelinat St-Joseph, vis-à-vis de la prison, soutiendrait les jardins qui dominent la

rue Haute-Saint-Pierre, traverserait la montée du Château à l'endroit où est établie la pompe publique, longerait les terrasses de la Grand'Rue et rejoindrait la citadelle par le côté sud du jardin de M. Daburon.

Les raisons sur lesquelles s'appuie M. d'Espinay seront développées dans le procès-verbal des séances du congrès. Ces études sérieuses jetteront un jour tout nouveau sur l'origine et l'antiquité de Saumur, et seront suivies avec le plus vif intérêt par les archéologues et les amis de l'histoire de notre cité.

M. Bedon, ancien notaire aux Rosiers-sur-Loire, a été nommé notaire honoraire par arrêté du chef du pouvoir exécutif de la République, en date à Versailles du 22 août 1871.

La célèbre Marguerite Bellanger, dont le nom a retenti dernièrement dans la presse à l'occasion de M. Devienne, n'a point passé à l'étranger et suivi l'ex-empereur, ainsi que le bruit en avait couru.

Les économies qu'elle a pu faire sur ses appointements pendant son long service à la cour de Napoléon lui permettent aujourd'hui d'occuper un hôtel des Champs-Élysées.

Marguerite aujourd'hui se repose sur ses lauriers, elle passe la belle saison en villégiature, en excursions; la semaine dernière, elle est venue dans le Saumurois et a assisté à un baptême, à Villeberrier. C'est elle, bien entendu, qui a été marraine et a défrayé la fête pour les parents, pour les amis.

L'incendie qui s'est déclaré vendredi dans la forêt de Fontevault a eu des proportions que l'on ne soupçonnait pas d'abord. Soixante hectares à divers propriétaires ont été ravagés, et la perte s'élève à 14,000 fr. environ. Les dégâts essent été plus considérables encore sans l'intervention des troupes en garnison à Saumur et à Fontevault qui, avec le concours d'un détachement de prisonniers de la Maison centrale et de celons de Saint-Hilaire, ont puissamment aidé les habitants du pays.

Les gendarmes de Saumur et de Fontevault se sont rendus sur les lieux du sinistre et se sont multipliés de tous côtés pour organiser les secours et guider les travailleurs.

Le feu se communiquant par les racines, les troupes ont été occupées à pratiquer de longues tranchées qui ont arrêté la communication souterraine.

On croit la malveillance étrangère à ce sinistre. Il serait dû plutôt à la bourre d'un chasseur qui a enflammé l'herbe desséchée ou à l'imprudence d'un fumeur.

Samedi dernier, un grave accident est arrivé au Pont-Foucharde, au sieur Beilloin, Mathurin, âgé de 75 ans. Monté sur le devant de sa charrette, que traînait un âne, il se rendait à son domicile, au Coudray-Macouard, quand tout-à-coup l'animal tomba sur les genoux. La secousse précipita le vieillard sous les roues de sa voiture, et une d'elles lui passa sur la tête.

Relevé sans connaissance, le malheureux Beilloin a reçu les premiers soins de M. Trudeau, médecin-major de l'hôpital militaire; puis il a été reconduit chez lui dans un état fort inquiétant.

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

Les courriers de l'île de la Réunion nous apportent une triste nouvelle.

Mgr Amand-René Maupoint, évêque de Saint-Denis (de la Réunion), est mort le 10 juillet.

M. l'abbé Lambert, chanoine de la cathédrale d'Angers, précédemment vicaire-général de Mgr Maupoint, nous adresse à ce sujet les renseignements suivants :

« Mon cher ami,

« C'est le cœur navré de douleur que je viens vous prier d'annoncer la bien triste nouvelle qui m'arrive de la Réunion.

« Mgr Maupoint, évêque de Saint-Denis, n'est plus; la cruelle mort l'a moissonné le 10 juillet.

« Délégué par le Pape pour aller régler à l'île Maurice quelques affaires ecclésiastiques, il a obéi, comme il me l'écrivait au moment de son départ, heureux d'exposer sa vie pour obtempérer aux désirs du Souverain Pontife, Trois semaines après

son retour à Saint-Denis, il s'est senti atteint de la malheureuse fièvre qui, depuis 4 ans, a fait d'immenses ravages à Port-Louis, et il a succombé en très-peu de jours à ses mortelles étreintes. Ainsi qu'il s'était toujours montré, Mgr Maupoint est mort plein de foi et d'énergie, rendant sa belle âme à Dieu avec les sentiments d'humilité et d'une égale confiance dans le Dieu qu'il avait si bien appris à connaître et qu'il avait si généreusement servi.

« Le vendredi qui précéda sa mort, malgré ses cruelles souffrances et sa faiblesse extrême, il sortit de son lit, et, pendant trois heures consécutives, d'une main ferme, il consignait ses dernières volontés.

« Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 13 juillet avec la pompe que commandait la dignité du si regrettable défunt. »

Nous lisons dans la *Malle* du 16 juillet :

« Les restes de Mgr Maupoint avaient été embaumés et ils étaient demeurés exposés à la vénération des fidèles depuis le jour du décès.

« A l'heure fixée pour la cérémonie funèbre, c'est-à-dire jeudi, à huit heures du matin, tout le clergé de Saint-Denis, auquel s'étaient joints en grand nombre les différentes communes de l'île qui avaient pu se rendre au chef-lieu, a procédé à la levée du corps, en présence du chef de la colonie et des autorités civiles et militaires, qui se trouvaient également réunis au palais épiscopal. Le convoi s'est alors mis immédiatement en marche, suivant l'ordre et le cérémonial qui avaient été officiellement fixés.

« M. l'abbé Carmené, vicaire-général du diocèse, qui est appelé à administrer pendant la vacance du siège, précédait le char funèbre, accompagné de tous les membres du clergé dont nous avons parlé plus haut.

« Immédiatement après le char, et en tête du cortège officiel, marchait M. le gouverneur, qui était suivi de son aide-de-camp et de son officier d'ordonnance, ainsi que des membres de son conseil privé.

« Le conseil général venait ensuite, ayant à sa tête son vice-président et ses secrétaires, etc., etc. »

L'oraison funèbre de Mgr Maupoint a été prononcée par le R.-P. Etcheverry, de la Compagnie de Jésus.

Un service sera célébré pour l'âme de Mgr Maupoint, mercredi prochain, à neuf heures, par le chapitre de la cathédrale d'Angers.

Monseigneur présidera l'office et fera l'absoute.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur invite les jeunes gens de la garde mobile, qui ont été détenus en Prusse comme prisonniers de guerre, à vouloir bien se présenter à la Mairie, bureau de l'état-civil, afin de faire connaître, dans l'intérêt des familles, quels sont ceux de leurs compagnons de captivité qui sont décédés dans les prisons ou hôpitaux où ils étaient internés.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 31 août 1871.

Le maire, R. BODIN.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le *Journal officiel* publie, dans sa partie officielle, le texte de la loi relative à la prorogation des pouvoirs de M. Thiers.

Le Président de la République décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le Président de la République, en cas d'absence ou d'empêchement, délègue à un des ministres le droit de convoquer le conseil et de le présider.

Le ministre délégué portera le titre de vice-président du conseil des ministres.

Art. 2. — M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice, est nommé vice-président du conseil des ministres.

Dublin, 5 septembre. — Un grand meeting, présidé par M. Smith, membre du parlement, a eu lieu hier à Phoenix-Park.

La police n'a pas paru. Mais, en retournant en ville, la foule a rencontré des patrouilles de police-men et les a attaquées.

Un combat furieux s'est engagé. Cinquante policiers ont été blessés. On a fait beaucoup de prisonniers.

Un meeting de huit mille mécaniciens, réunis à Newcastle, a décidé samedi d'insister pour réduire à cinquante heures par semaine la durée du travail.

Les ouvriers de plusieurs bassins houillers du Northumberland menacent de se mettre en grève.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### INSTITUTION DE JEUNES FILLES,

Dirigée par M<sup>lle</sup> MATHIEU, place de Nantilly, à Saumur.

La rentrée des pensionnaires et des externes est fixée au 2 octobre 1871.

Les cours pour les jeunes filles élevées dans leurs familles s'ouvriront le 3 octobre.

Parmi les nombreuses publications qui s'impriment chaque jour, sur Paris, son siège et les suites... il en est une d'un mérite historique hors ligne que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs :

LE SIÈGE DE PARIS ILLUSTRÉ.

Il se convaincra eux-mêmes du mérite de l'œuvre, par cet extrait que l'auteur nous a autorisé à publier.

M. ÉMILE OLLIVIER (1).

Que de grandes et graves réflexions réservées à l'historien spécial de cette phase si courte et pourtant si fatale de notre histoire qui a nom cabinet du 2 janvier ! Cabinet dont l'entrée aux affaires

(1) LE SIÈGE DE PARIS ILLUSTRÉ (Édition Degorce-Cadot, Paris), 50 livraisons à 10 cent. ou 10 séries à 50 cent. — CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

avait été si franchement accueillie et saluée de bon augure et par les honnêtes et sincères amis du gouvernement impérial et par ceux des dissidents qui, à l'écart jusque-là, avaient ajouté foi à la première étape de la marche en avant depuis si longtemps et si pompeusement annoncée par Napoléon III. Pourquoi de si brillants auspices au début, pour finir si misérablement après avoir déchaîné sur la France une avalanche épouvantable de sang, de ruines et de maux de toute nature !...

Le cabinet du 2 janvier a-t-il été la cause, le moyen ou l'occasion de la déclaration de guerre du 8 juillet ? Un lointain avenir pourra peut-être seul et avec quelque certitude résoudre la question.

Émile Ollivier s'est-il offert ? L'Empire l'a-t-il, fasciné, attiré ou simplement marchandé et acheté ?

Ou plutôt encore, et peut-être effleurait-on la vérité, M. Émile Ollivier, dans son incommensurable vanité, a-t-il cru qu'il lui serait possible de faire dévier le gouvernement impérial de la route suivie jusqu'alors pour l'acheminer dans la voie du progrès démocratique et des réformes sociales et politiques ? Dans cette infernale partie a-t-il été dupeur, dupe ou complice ?

Vraisemblablement il a été graduellement, un peu tout cela.

Le malheureux !... l'expiation devait être aussi inexorable et aussi terrible que la faute. Ceux à qui il venait de se donner tout entier l'avaient impitoyablement et instantanément immolé sur son banc ministériel, lui laissant devant l'histoire et devant sa patrie en lambeaux la plus terrible des responsabilités et un nom à jamais maudit !

Tel sera probablement le verdict de l'histoire.

### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 2 sept.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Vente des chevaux de l'ancienne liste civile. — Les bas-fonds parisiens : la soupe des Capucins. — Carnet de campagne. — La Nature chez elle : Septembre. — Souvenirs d'un mobile (II). — Le château de Saint-Germain-en-Laye et le musée gallo-romain (fin). — Gazette du Palais. — Le présent dans le passé, le passé dans le présent. — Congrès des sciences géographiques : la statue de Mercator.

Gravures : L'entrée des Français à Amiens après le départ des Allemands. — Vente des chevaux des anciennes écuries impériales, au palais du Louvre. — Les bas-fonds parisiens : la soupe des Capucins. — La Nature chez elle : Septembre. — Souvenirs d'un mobile. — Environs de Paris : Restauration du château de Saint-Germain (5 gravures). — Statue de Mercator, inaugurée à l'occasion du Congrès géographique d'Anvers. — Rébus.

### SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme, à Paris.

Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (même titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir, jusqu'à fin septembre prochain. Emprunts français et étrangers : italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. Villes, tabacs, foncier, marchés, Suez, chemins de fer romains, etc., etc.

Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate.

Le président du conseil d'administration,

J. RANDOING,

officier de la Légion d'Honneur,

ancien président du conseil général de la Somme

### Marché de Saumur du 2 septembre.

Froment (Ph.) 77 k.	28 98	Graine trèfle	50	—
2 <sup>e</sup> qualité.	74	— luzerne	50	—
Seigle . . . . .	13	Foin (h. bar.)	780	95
Orge . . . . .	65	— Luzerne	—	780 85
Avoine h. bar.	50	Paille	—	780 80
Fèves . . . . .	75	Amandes . . . . .	50	—
Pois blancs . . . . .	80	— cassées	50	—
— rouges . . . . .	80	Cire jaune . . . . .	50	180
Graine de lin.	70	Chanvre tillé	—	—
Colza . . . . .	65	(52 k. 500)	—	—
Chenevis . . . . .	50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix	50 k.	Blanc . . . . .	—	—
— chenevis	50	Demi-couleur . . . . .	—	—
— de lin . . . . .	50	Brun . . . . .	—	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité	115 à 160
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1870.	1 <sup>re</sup> id.	80 à 97
Id.	1870, 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1870.	1 <sup>re</sup> id.	75 à 85
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870.	1 <sup>re</sup> id.	75 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870. . . . .	100 à 120
Champigny, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 140 à 200
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1870. . . . .	» à »
Varrains, 1870 . . . . .	80 à 100
Bourgueil, 1870 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 90 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Restigné 1870. . . . .	85 à 90
Chinon, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 80 à 85
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »

### BOURSE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 56 95.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 82 50.  
5 p. 00 hausse 60 cent. — Fermé à 89 40.

### BOURSE DU 2 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 57 15.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 2 fr. — Fermé à 84 50.  
5 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 89 85.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# INSTITUTION JAUFFRET

PARIS, Place Royale, 6 (Ancien hôtel Guéméné), PARIS.

## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS :

L'INSTITUTION JAUFFRET est située à proximité du Lycée Charlemagne, dans un des quartiers les plus salubres de Paris.

L'établissement est placé dans les meilleures conditions hygiéniques. Les classes, les salles d'étude, les dortoirs sont hauts de plafond et parfaitement aérés ; de vastes cours sablés et plantés d'arbres, avec deux préaux couverts en cas de mauvais temps, sont destinés aux récréations des élèves.

Le Grand Collège, le Moyen Collège et le Petit Collège sont complètement distincts et séparés.

Le programme d'enseignement embrasse trois grandes sections :

ETUDES CLASSIQUES conduisant, par le baccalauréat ès-lettres, à l'Ecole Normale supérieure, au barreau, à la médecine et aux différentes administrations ;

ETUDES SCIENTIFIQUES préparant d'abord au baccalauréat ès-sciences, ensuite aux Ecoles Polytechnique, Normale, de Saint-Cyr, Navale, Centrale, Forestière et des Mines ;

ETUDES PROFESSIONNELLES ayant pour objet de former des Commerçants, des Négociants, des Industriels de tout ordre, et ouvrant l'entrée des Ecoles d'Arts et Métiers d'Angers, d'Aix et de Châlons, de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, de l'Ecole supérieure de Commerce de Paris, et de l'Ecole d'Agriculture de Grignon.

Le PRIX DE LA PENSION varie suivant la division à laquelle l'Elève appartient.

Il est fixé ainsi qu'il suit pour les Elèves :

1<sup>re</sup> DIVISION. — Classes primaires et élémentaires. . . . . 800 fr.

2<sup>e</sup> DIVISION. — Classes de grammaire : enseignement spécial. . . . . 900

3<sup>e</sup> DIVISION. — Classes supérieures : Baccalauréat ès-lettres . . . . . 1000

4<sup>e</sup> DIVISION. — Mathématiques élémentaires : Baccalauréat ès-sciences. . . . . 1100

5<sup>e</sup> DIVISION. — Mathématiques spéciales . . . . . 1300

INTERNES.	DEMI-PENSION.	EXTERNES.
800 fr.	500 fr.	200 fr.
900	600	300
1000	700	400
1100	800	500
1300	900	600

La rétribution universitaire se paye à part pour les Elèves qui suivent les cours du Lycée. Ceux qui, pressés par l'âge, préfèrent suivre à l'intérieur les cours spéciaux qui y sont organisés payent un supplément de frais d'études égal à la rétribution universitaire. Les cours de révision pour le baccalauréat (ès-lettres ou ès-sciences) sont complets d'une session à l'autre, et se poursuivent toute l'année sans interruption, même pendant les vacances.

Pour plus de détails, demander le Prospectus général, ou s'adresser au Directeur, M. E. BEAUMONT.

### L'INSTITUTION JAUFFRET A FAIT RECEVOIR

### TROIS CENT TRENTE-DEUX ÉLÈVES AUX ÉCOLES DU GOUVERNEMENT

De 1845, fondation de son Ecole Préparatoire, à 1870

DIRECTION DE M. JAUFFRET (1845-1855)	DIRECTION DE M. GOURGEON (1856-1867)	DIRECTION DE M. BEAUMONT (1868-1870)
ECOLE POLYTECHNIQUE . . . . . 34	ECOLE POLYTECHNIQUE . . . . . 43	ECOLE POLYTECHNIQUE . . . . . 9
ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE 27	ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE 25	ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE 10
ECOLE MILITAIRE DE S <sup>t</sup> -CYR 71	ECOLE MILITAIRE DE S <sup>t</sup> -CYR 28	ECOLE MILITAIRE DE S <sup>t</sup> -CYR 7
ECOLE NAVALE . . . . . 11	ECOLE CENTRALE . . . . . 51	ECOLE CENTRALE . . . . . 6
	ECOLE DES MINES . . . . . 11	ECOLE FORESTIÈRE . . . . . 1

### DEUX CENT QUARANTE ÉLÈVES AUX BACCALURÉATS

(1857-1870)

BACCALURÉAT ÈS-LETTRES . . . . . 112 — BACCALURÉAT ÈS-SCIENCES . . . . . 128.

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE PIERRE LEMOINE.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Lemoine, marchand de bois, demeurant à Vihiers, sont invités à se présenter le mardi 12, septembre courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le Greffier du Tribunal,  
Ch. PITON.

### A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

Ensemble ou séparément,

#### MAISON DUVEAU-GIRARD

Rue Royale, n° 1,

QUATRE CHAMBRES, au premier étage, une mansarde ;

DEUX CHAMBRES au rez-de-

chaussée ;

DEUX GRANDES CAVES, remise et écurie.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

### A VENDRE

#### BON VIN ROUGE VIEUX

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

### A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (89)

### UNE PERSONNE RECOMMANDABLE demande une place

dans une maison, pour s'occuper du ménage, du linge et de tous les détails d'intérieur. Elle prendrait soin des enfants, s'il y en avait.

S'adresser au bureau du journal.

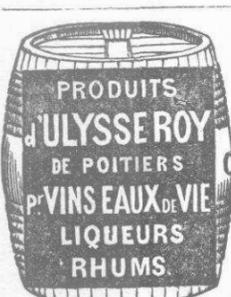
### PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes  
Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ<sup>r</sup>, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la Ph<sup>ie</sup> Briand, aux Herbiers (Vendée).

M. GUILLEMÉ, papetier, demande un apprenti. (243)

### LE REPRODUCTEUR

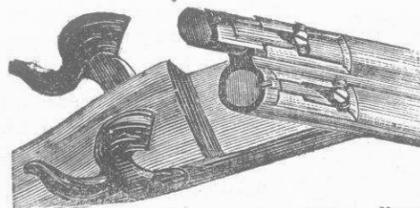
pour imprimer soi-même, dont Ragueneau est l'inventeur breveté, permet d'imprimer instantanément, avec une facilité inouïe de 1 à 1,000 exemplaires, écritures, plans, dessins, musique tracés avec l'encre sur papier comme à l'ordinaire. — Succès infallible garanti.  
Prix selon format. — Rue Joquelet 5-7 et 10 Paris. (244)



PRODUITS  
d'ULYSSE ROY  
DE POITIERS  
P. VINS EAUX DE VIE  
LIQUEURS  
RHUMS.

GLUTEN-VÉRON  
Potage breveté  
ROY & BERGER  
de Poitiers.

RIELLANT,  
Dentiste,  
Quai de Limoges, 157, à Saumur.



### TIRE-CARTOUCHE

A TIROIR

S'adaptant aux fusils dits Lefaucheur

(B. S. G. D. G.)

BON MARCHÉ — SOLIDITÉ

PAS D'ENTRETIEN.

Il se place sur les canons au moyen d'une simple soudure à l'étain, et peut être enlevé sans que les canons en éprouvent la moindre altération. — Tout ouvrier sachant souder à l'étain peut très-facilement faire cette opération.  
Prix de la paire de tire-cartouches avec l'instruction, 4 fr. La soudure ne peut coûter plus d'un franc au maximum. Le prix sur le fusil, sera donc de 5 fr.  
Dépôt central, à Paris, chez MM. Baillet et Hébrard, rue d'Aboukir, 68.

Dépôt à Saumur, chez M. DURAND, arquebuisier, rue Saint-Nicolas.

### FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité . . . . . 2 f. 50

Qualité extra . . . . . 3

— supérieure . . . . . 3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre.

Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

Saumur, P. GODET, imprimeur.